

**MARCHE D'ETUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR
LA RÉHABILITATION/RESTAURATION
DE LA RUE DE LA PORTE NEUVE A VEZELAY**

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Mairie de VEZELAY
RUE SAINT PIERRE
89450 VEZELAY
Tel. : 03 86 33 24 62

Adresse du profil acheteur :
www.marche.ternu-bfc.fr
www.vezelay.fr

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Il s'agit d'une Commune.

I.3) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur

Le présent marché est un marché d'étude de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation/restauration de la Rue de la Porte Neuve à Vézelay.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Marché public de services.

Catégories de services : Études et prestations intellectuelles

Lieu d'exécution : Rue de la Porte neuve à Vézelay

II.1.3) Information sur le marché public

L'avis concerne un marché public de services.

II.1.4) Description succincte du marché

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché public de services, à procédure adaptée, au sens de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La Commune de Vézelay a réalisé une étude générale sur l'ensemble des espaces publics, document cadre prospectif sur les travaux d'amélioration à envisager à court, moyen et long terme.

Ce document incluant le diagnostic et le plan guide est consultable en suivant le lien suivant sur le site internet de la mairie : www.vezelay.fr/site/etude-d-amenagement-de-vezelay

La présente opération concerne la 1^{ère} tranche de travaux, le réaménagement de la Rue de la Porte Neuve.

Préprogramme :

Ce tronçon a fait l'objet d'une fiche-programme dans le document cadre.

Les objectifs de ce projet sont :

- Action de réfection-restauration des sols, chaussées et trottoirs ;
- Réfection des réseaux secs et humides ;
- Remise à niveau des équipements d'éclairage et mobiliers urbains.

Au titre du patrimoine historique de Vézelay, le maintien de l'aspect des dispositions superficielles existantes de façon générale est prévu, avec un principe général de rétablissement des aménagements du 19^e siècle :

- Dispositions connues ou qui demeurent en partie sur site ;
- Respect et emploi des matériaux variés existants tels que bordures de trottoirs en pierre, sols pavés, dalles de pierres, galets... compléments à l'identique.

Evolutions particulières liées aux apports contemporains :

- Amélioration des accès et facilités pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Modifications dans le cadre d'aménagements ponctuels tels que points de rythme, résolution de conflits, évolution ou création de mobilier urbain, installation de bancs (repos dans les montées, contemplation du paysage ou de la ville) ;
- Evolution de la bande centrale circulaire avec recherche d'un matériau souple, antidérapant, en remplacement du macadam originel et de l'enrobé ordinaire existant, tel qu'enrobé technique grenailé ou bouchardé avec granulats adaptés.

Il s'agit également de considérer :

- La maîtrise des impacts réseaux ;
- La maîtrise des impacts archéologiques.

Le prestataire proposera les réunions nécessaires à l'établissement de sa mission.

Il prendra en compte les besoins de concertation de partenaires, listés dans la fiche programme annexée.

A chaque rencontre, les éléments de présentation seront remis à la Commune 8 jours avant.

Le rapport final sera remis en 3 exemplaires papier en couleur et 1 exemplaire en format numérique (.pdf).

L'ensemble des documents remis seront propriété de la Commune de Vézelay.

Le maître d'ouvrage souhaite impérativement être accompagné par un ou des professionnels intégrant les compétences d'architecte/maitre d'œuvre, de paysagiste concepteur et de bureau d'études VRD. Le groupement devra avoir des références de réalisation en lien avec les problématiques suggérées par un tel projet, notamment sa forte sensibilité patrimoniale dans un bourg à dimension rurale.

Montant prévisionnel des travaux :

L'enveloppe budgétaire indicative réservée par le maître d'ouvrage pour les travaux est de 192 000 € HT.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

Code 71241000 – Etude de faisabilité, service de conseil, analyse

II.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

II.1.7) Lots et Tranches

La prestation faisant l'objet du présent marché sera réalisée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Tranche ferme :

- Mission de conception
 - Etudes d'avant projets (AVP)
 - Avant projet sommaire (APS)
 - Avant projet définitif (APD)
 - Etude de projets (PRO)

Tranche conditionnelle :

- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Mission de réalisation
 - Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)
 - Visa des études d'exécution confiées aux entreprises (VISA)
 - Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC)
 - Assistance aux opérations de réception (AOR)

Mission complémentaire ordonnancement, pilotage, coordination (OPC)

La réalisation de ces prestations OPC est confiée au maître d'œuvre.

Division en lots : non

II.1.8) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1.) Quantité ou étendue globale

II.2.2.) Reconduction

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution de l'étude

Durée en mois : 5 mois maximum (à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer l'étude).

SECTION III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés

Avance et retenue de garantie dans les conditions prévues au contrat.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Modalité de paiement : articles 115 à 121 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Règlement par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement émise par le Titulaire.

Les prestations objet du présent marché font l'objet d'un prix mixte (unitaire et forfaitaire) et actualisable.

Modalités de financement : Subventions publiques

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Le marché sera conclu :

- Soit avec un prestataire unique ;
- Soit avec des groupements solidaires ou conjoints.

III.1.4) Autres conditions particulières

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : non

III.2) Conditions de participation

Il devra être remis par chaque candidat :

- un projet de marché comprenant la proposition contractuelle et financière du prestataire, sous la forme d'un tableau précisant le temps passé phase par phase et différenciant bien les tranches (ferme et conditionnelle) ;

- une note technique succincte présentant les compétences, les membres de l'équipe, les moyens et les méthodes que souhaite mettre en œuvre le titulaire pour assurer les missions ;

- un dossier de références représentatives sur des opérations de taille et de type similaires.

Pour prendre bien connaissance des lieux, les candidats qui le souhaitent peuvent les visiter en prenant rendez-vous au préalable en mairie de Vézelay. Ils joindront à leur offre le certificat de visite, ci-joint, après signature par le représentant de la Commune.

SECTION IV: Procédure

IV.1) Type de procédure

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée prévue aux articles 27 à 29 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En effet, la valeur estimée du besoin, objet du présent marché, est inférieure aux seuils de procédure formalisée.

IV.2) Critères d'examen des candidatures

Capacités financières, techniques et professionnelles.

IV.3) Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué selon les modalités définies ci-après :

- Prix des prestations 35 %
- Valeur technique des prestations 65 %

La note finale est traduite par une note sur 20 : la valeur 20/20 correspond à la note maximale.

Analyse et notation du critère "prix des prestations" (40 %) :

Ce critère s'exprime par une note maximale de 7/20.

La pondération relative au montant total de l'offre est calculée en fonction de l'écart qui sépare chaque offre de l'offre la moins disante à l'aide de la formule suivante :

$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 7$$

Analyse et notation du critère " valeur technique des prestations" (60 %) :

Ce critère s'exprime par une note maximale de 13/20. La valeur technique est analysée en fonction du mémoire technique et des documents joints demandés à l'article 5 ci-dessus et noté comme suit :

Objet	Base de l'analyse	Note maxi.
1 – Qualification du mandataire ou du chef de projet.	Titres, diplômes, CV, etc.	2
2 – Qualification des autres membres de l'équipe.	Titres, diplômes, CV, etc.	2
3 – Méthodologie proposée	Note technique, calendrier d'étude, planning, etc.	5
4 – Expérience	Dossier de références	2
5 – Expérience OPC	CV	1,5
6 – Visite des lieux	Certificat de visite	0,5
	Total	13

IV.4) Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

Marché N° : 2020/1-2-001

IV.5) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date limite de remise des offres : 12/06/2020

Heure limite de remise des offres : 17h00

IV.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

IV.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION V: Renseignements complémentaires

V.1) Retrait du dossier de consultation des entreprises

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement par téléchargement à partir de l'adresse internet du profil acheteur de la Commune de Vézelay :

- www.marche.ternum-bfc.fr
- www.vezelay.fr

V.2) Date d'envoi du présent avis à la publication

12/05/2020

V.3) Dépôts des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres seront obligatoirement remises par voie dématérialisée.

VI.1) Procédures de recours

VI.1.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal de grande Instance d'Auxerre – place du Palais de Justice - B.P. 39 - 89010 AUXERRE
CEDEX 51 – Tel : 03.86.72.30.00

VI.1.2) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal de grande Instance d'Auxerre – place du Palais de Justice - B.P. 39 - 89010 AUXERRE
CEDEX 51 – Tel : 03.86.72.30.00